

Documents sauvegardés

Le Point

© 2025 Le Point.fr. Tous droits réservés.
Le présent document est protégé par les lois
et conventions internationales sur le droit
d'auteur et son utilisation est régie par ces
lois et conventions.

news:20250915-POR-27753944lpw

Nom de la source

Le Point.fr

Lundi 15 septembre 2025

Type de source

Presse • Presse Web

Le Point.fr • no. 202509 •
1309 mots**Périodicité**

En continu

Couverture géographique

Nationale

Provenance

France

PestiRiv : une photographie rassurante de l'exposition des riverains aux pesticides

Par Géraldine Woessner

Les Français habitant près des vignes sont plus exposés à certains pesticides, confirme une vaste étude pilotée par l'Anses et Santé publique France. Mais les niveaux d'exposition restent faibles.

« C'est avant tout une étude d'exposition, elle ne renseigne en rien sur les liens avec la santé des participants », précise d'emblée Sébastien Denys, directeur santé-environnement-travail de Santé publique France. Une centaine de journalistes assistent, ce 15 septembre, à la publication d'une étude inédite, lancée il y a quatre ans dans la foulée d'une formidable tempête médiatique, une poignée d'ONG s'alarmant alors des conséquences des épandages agricoles sur la santé des riverains.

Le débat sur les « zones de non-traitement » est passé (la France s'est depuis dotée d'un cadre réglementaire précis), pas celui sur les pesticides, [ravivé cet été par la loi Duplomb](#), qui prétendait réintroduire un insecticide autorisé ailleurs en Europe, mais interdit en France en 2018.

À LIRE AUSSI

[Pesticides présents dans l'air : les vrais chiffres](#)

C'est dans l'espoir de « rationaliser » ce

débat qu'une vaste étude nationale a été lancée, en 2021, afin de mesurer l'exposition réelle des riverains, et d'apporter à leurs inquiétudes une réponse scientifique. Les résultats, présentés ce 15 septembre, offrent pour la première fois une photographie précise et robuste des niveaux réels d'exposition de la population vivant à proximité des vignes. Et elle est plutôt rassurante : « Les observations montrent que nous respectons les pires cas envisagés par les Autorisations de mises sur le marché des produits phytosanitaires, qui sont elles-mêmes fixées de manière très protectrice », explique le directeur général de l'Anses Benoît Vallet.

Pour des raisons de faisabilité, l'étude s'est concentrée sur la vigne, « l'une des cultures qui recourt le plus aux produits phytosanitaires, en termes de fréquence et de densité », détaille Clémence Filloi, responsable de l'unité surveillance des expositions Santé publique France, et alors que 4 % de la population française vit à proximité des cépages. Menée entre octobre 2021 et août 2022, l'étude a mobilisé près de 2 000 adultes

et 742 enfants, répartis dans des zones viticoles (c'est-à-dire vivant à moins de 500 mètres des vignes) et non viticoles (résidant à plus d'un kilomètre de toute culture).

À LIRE AUSSI

[Pesticides : le grand cafouillage du gouvernement](#)

Les données biologiques (analyses d'urines et de cheveux) et environnementales (mesures de l'air ambiant, de l'air intérieur, des poussières, des légumes du potager) ont été recueillies en deux périodes : hors des périodes de traitement (octobre à février) et pendant les épandages (mars à août). Les scientifiques ont recherché 56 substances, fongicides, herbicides ou insecticides.

Des résultats logiques, sans alerte sanitaire

Les résultats montrent que, comme on pouvait s'y attendre, les personnes vivant à proximité des vignes sont en moyenne plus exposées aux résidus de pesticides que celles vivant loin de toute

Documents sauvegardés

culture. Les différences sont particulièrement nettes pendant la période de traitement, de mars à août. Ainsi, selon les résultats urinaires, « pour la moitié des pesticides étudiés, les concentrations sont plus élevées chez les riverains que chez les non-riverains ». Les poussières, les cheveux et l'air intérieur reflètent la même tendance.

Les substances recherchées varient selon les matrices biologiques et environnementales, en fonction de leur pertinence toxicologique, de leur fréquence d'usage en viticulture, et de leur comportement dans l'environnement. Dans les urines, douze substances ont été ciblées, principalement sous forme de métabolites : il s'agit d'insecticides (comme les pyréthri-noïdes), de fongicides (dont l'ETU, métabolite du mancozèbe, aujourd'hui interdit), d'herbicides (glyphosate, AMPA) et d'un organophosphoré (TCPy).

À LIRE AUSSI

[La majeure partie du glyphosate dans les rivières d'Europe ne viendrait pas de l'agriculture](#)

« Les niveaux retrouvés sont globalement cohérents » avec les précédentes études d'imprégnation déjà réalisées, précise Clémence Filliol. Fait intéressant : les riverains de zones viticoles ne sont pas plus « imprégnés » de pyréthri-noïdes, de cuivre ou de glyphosate que la population générale, mais présentent des traces plus importantes de folpel (un fongicide utilisé contre le mildiou) ou de metiram (un fongicide également, interdit en 2024.)

Dans les cheveux, les auteurs indiquent que les analyses ne montrent pas de différences entre les zones viticoles et non viticoles, tout en soulignant l'incertitude

de ce genre de mesures.

Les poussières domestiques ont été analysées pour 48 substances, sélectionnées pour leur capacité à se déposer durablement en intérieur. Enfin, l'air ambiant et l'air intérieur ont été analysés pour un même panel de 40 substances, principalement volatiles, susceptibles d'être présentes dans l'atmosphère au moment des traitements. Le soufre et le cuivre sont les molécules les plus retrouvées - toutes deux sont aussi utilisables en agriculture biologique -, mais à des concentrations faibles (par exemple, la concentration moyenne de folpel relevée dans l'air intérieur des maisons, en période de traitement, est de 0,09 nanogramme/m³, soit 0,0000000009 gramme/m³). [À LIRE AUSSI La proximité de vignes augmente-t-elle réellement le risque de leucémie chez les enfants ?](#)

Ces données traduisent une exposition réelle, mais les niveaux mesurés restent très faibles en valeur absolue. Certaines des substances mesurées dans l'étude disposent de valeurs toxicologiques de référence (VTR), « ce qui permet d'extrapoler des valeurs guides en biosurveillance », notent les scientifiques, et de comparer les concentrations observées à des seuils théoriquement tolérables. C'est le cas notamment de l'ETU (métabolite du mancozèbe, interdit depuis 2021), du glyphosate et de certains pyréthri-noïdes. Les niveaux mesurés dans l'étude restent très largement en deçà des seuils associés à un risque sanitaire.

Mais « pour la plupart des substances, on n'a pas de valeur seuil permettant d'identifier un risque sanitaire. Ce travail reste à accomplir », souligne Ohri Yamada, chef de l'unité Phytopharma-

covigilance à l'Anses.

Des évaluations réglementaires efficaces

L'étude PestiRiv « ne soulève pas d'alerte », précisent encore ses auteurs, car les niveaux de pesticides mesurés ne dépassent pas les limites prévues par la réglementation. « En Europe, un produit phytosanitaire ne peut être utilisé qu'après avoir obtenu une autorisation de mise sur le marché (AMM) », rappelle Matthieu Schuler, directeur général délégué du pôle sciences pour l'expertise à l'Anses. Cette autorisation s'appuie sur une expertise scientifique complète qui inclut non seulement la toxicité de la substance, mais aussi des scénarios d'exposition.

Ces scénarios modélisent les différentes situations possibles pour les utilisateurs, les consommateurs et les riverains : distance aux zones traitées, fréquence des applications, conditions de vent ou de dérive. C'est sur cette base que des marges de sécurité et des règles d'usage - comme les zones de non-traitement - sont définies. « Les niveaux mesurés apparaissent globalement cohérents avec les scénarios d'exposition anticipés lors des évaluations réglementaires », reconnaît Benoît Vallet. Autrement dit, l'étude confirme que le système d'AMM joue son rôle, et que les évaluations réglementaires anticipent correctement les niveaux d'exposition observés sur le terrain.

À LIRE AUSSI

[Glyphosate : la Commission européenne renouvelle l'autorisation de l'herbicide](#)

En attendant de futures études, qui devront investiguer un éventuel lien avec la santé des riverains, les deux

Documents sauvegardés

agences recommandent « d'agir sur la source d'émission » et de réduire « au strict nécessaire » le recours aux produits phytosanitaires, en s'appuyant sur une « mise en oeuvre ambitieuse » de la stratégie Ecophyto 2030. En parallèle, les riverains devraient être mieux informés des périodes de traitement, afin de pouvoir adapter leurs comportements - fermer ses fenêtres ou laver le sol plus fréquemment permet de limiter les résidus à l'intérieur, montre l'étude. « Ça tombe bien, c'est ce que nous avons déjà mis en place », réagit Bernard Farges, viticulteur et président du CNIV (Conseil national des interprofessions des vins), qui rappelle que l'usage de produits de synthèse en viticulture a baissé de près de 40 % en dix ans, remplacés par des produits de biocontrôle. « Aujourd'hui, 88 % de nos surfaces agricoles sont labellisées Haute valeur Environnementale, dont 21 % en bio. »

Pestiriv' confirme donc une évidence : vivre près des vignes expose davantage aux pesticides, surtout pendant les traitements, mais à des niveaux faibles et conformes aux scénarios réglementaires... Et sans qu'aucun effet sur la santé puisse être déclaré. L'étude a coûté 11 millions d'euros. Une timide étape vers la restauration de la confiance.

Cet article est paru dans Le Point.fr

http://www.lepoint.fr/societe/pestiriv-un-e-photographie-rassurante-de-l-exposition-des-riverains-aux-pesticides-15-09-2025-2598683_23.php